



POLE EDUCATION ET VIVRE ENSEMBLE

Direction des lycées

Service restauration et vie lycéenne

APPEL A PROJET

OSE : Oser Semer ses Envies

Année scolaire 2023 / 2024

***L'appel à projets est à retourner uniquement par mail à :
celine.gauvin@bourgognefranche.comte.fr***

Date limite de retour : VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

*Appel à projets **OSE : Oser Semer ses Envies***

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des jeunes, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose différents dispositifs à l'ensemble des lycées publics et privés du territoire (EVEIL, Echappée littéraire, Concours journalistique Bourgogne-Franche-Comté Reporter et autres projets d'éducation artistique et culturelle - musique, cinéma, arts visuels, spectacle vivant...).

En parallèle de ces dispositifs, elle souhaite favoriser une plus grande dynamique participative de la part des élèves dans la mise en œuvre de projets concrets proposés directement par eux.

Le dispositif « OSE : Oser Semer ses Envies » vise ainsi à soutenir et valoriser de nouvelles actions initiées par les jeunes lycéen·nes membres des instances représentatives dans leur établissement pour conforter leur capacité d'action et de mobilisation au bénéfice de la communauté éducative.

Une journée de restitution permettra un temps d'échanges entre tous les jeunes impliqués sur les projets retenus et une valorisation des actions menées.

OBJECTIFS

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- susciter et encourager de nouvelles actions portées par des lycéen·nes,
- conforter le rôle des jeunes engagés en tant que lycéen·nes : éco-délégués, membres des CVL, CAVL, maison des lycéens ou autres groupe d'élèves engagés,
- favoriser la créativité, l'autonomie, la capacité d'initiative des jeunes,
- valoriser et médiatiser les actions péri-pédagogiques inspirantes.

BENEFICIAIRES

L'appel à projets est ouvert à l'ensemble des lycées publics et privés relevant de l'Education nationale ou de l'Agriculture.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Chaque établissement peut déposer un appel à projets « OSE : Oser Semer ses Envies » pour un seul groupe d'élèves engagés de son lycée.

Le choix des projets s'effectue selon les critères suivants :

- projet co-construit entre des élèves engagés et un adulte référent du lycée. L'appel à projet n'est pas restrictif dans la nature des projets proposés. A ce titre, des actions fortement engagées en matière de développement durable, de lutte contre la précarité, les discriminations, le harcèlement scolaire, la solidarité avec des causes identifiées pourront être proposés, tout comme des propositions de type plus festives favorisant le « bien vivre dans les lycées »,
- implication et mobilisation forte d'élèves engagés,
- projet innovant,
- nombre de bénéficiaires de l'action proposée,
- répartition géographique homogène des établissements retenus sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Dès lors que l'établissement est sélectionné par le comité, il s'engage à faire participer les élèves engagés à la journée de restitution des projets menés par l'ensemble des lycées participants.

La nature de l'aide prend la forme d'une subvention (dépense de fonctionnement uniquement, toute dépense d'investissement sera inéligible) et les projets pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe régionale affectée. Les frais de déplacement pour se rendre à la journée de restitution pourront être intégrés dans le budget prévisionnel à hauteur de 10 % du montant total.

MODALITES D'INTERVENTION

La Région peut accorder à chaque lycée demandeur une subvention plafonnée à 2 000 € au vu du dossier présentant les différentes actions menées par les élèves engagés et sollicitant un financement régional avec un budget prévisionnel.

La Région finance l'ensemble des frais induits par l'organisation de la journée de restitution des projets.

MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention est effectué en une seule fois sur présentation d'un bilan d'exécution et du budget réalisé visé par l'agent comptable de l'établissement. Les dépenses en lien avec l'organisation de la journée de restitution, prises en charge par la Région, se feront sur présentation des factures acquittées des prestations techniques, des interventions de professionnels, des frais de transports et des récompenses offertes aux élèves participants.

L'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté devra être mentionnée sur toutes les réalisations (documents, expositions, presse).

JOURNEE RESTITUTION DES ACTIONS MENEES

La Région (direction des lycées) organisera une journée de restitution, prévue fin mai - début juin 2024, permettant un temps de rencontres et d'échanges entre tous les jeunes impliqués et une valorisation de toutes les actions menées (support communicant à élaborer au bénéfice des autres lycées : film, publication etc...).

Pour l'organisation de cette journée, le partenariat avec les autorités académiques permettra l'implication des équipes en charge de la vie lycéenne.

PROCEDURE

Juin : transmission aux établissements (envoi électronique) de l'appel à projets « OSE ».

Dès lors, les établissements peuvent adresser leur candidature à la Région Bourgogne-Franche-Comté par voie électronique uniquement en respectant les délais indiqués dans l'appel à projet.

Coordination du dispositif et sélection des établissements

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Région et du rectorat - Délégués Académique à la Vie Lycéenne (DAVL) des 2 académies - assure le fonctionnement général du dispositif et procède à la sélection des projets.

Seuls 24 établissements maximum sont sélectionnés sur motivation. Toute demande envoyée après la date limite ne sera pas retenue.

La Région accuse réception de toute demande complétée qui lui est adressée. A partir du moment où la Région accuse réception du dossier complet, seules les factures acquittées dont les dates d'émission seront postérieures à la date de demande complète (date de réception de la Région) seront prises en compte pour le règlement financier de l'aide.

DECISION

Après étude de la commission n° 3 et vote des élus, une notification des subventions accordées est adressée à chaque établissement.

Calendrier

- Juin 2023 : Envoi de l'appel à candidature par mail aux chefs d'établissement le 5 juin 2023
- Octobre 2023 : Dépôt des dossiers complets au plus tard le 13 octobre 2023
puis examen des projets par le comité
- Novembre 2023 : Projets soumis à la commission permanente
- Mai-juin 2024 : Journée de restitution des projets

FICHE PROJET
OSE : Oser Semer ses Envies 2023/2024

INFORMATIONS GENERALES

Nom et adresse de l'établissement : Tél. : Mail :
--

<u>Référent élève responsable du projet :</u> Prénom - Nom : Classe : Instance représentative : Tél. Mail :
--

<u>Référent adulte responsable du projet :</u> Prénom - Nom : Qualité : Tél. : Mail :
--

Nombre d'élèves impliqués sur le projet	
Montant de la subvention demandée (limité à 2 000 €)	
Coût total du projet	

PRESENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET :

Motivation du projet (objectifs et finalité) :

Impact sur la vie lycéenne, articulation avec le projet d'établissement et lien éventuel ou autre orientation générale de l'établissement :

Description générale du projet (actions envisagées, thématiques traitées, démarches, calendrier prévisionnel...) :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION :

Il devra être intégré au budget du lycée et sa construction doit associer en amont le gestionnaire de l'établissement

Pour rappel, seules les dépenses de fonctionnement seront prises en compte

DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
Visites / billetterie (lieux et nb. de places) :		Financement par l'établissement (enveloppe globalisée) :	
Intervenant(s) :			
Autres frais (transport, communication, achat fournitures, petit matériel...) :		Autres :	
Transport pour la journée de restitution : <i>La dépense nécessaire au déplacement de l'équipe organisatrice de l'action à la journée de restitution peut être intégrée dans la limite de 10 %</i>		Montant de la subvention sollicitée à la Région : <i>(2 000 € maximum)</i>	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

En candidatant, l'établissement s'engage :

- à faire participer à la journée de restitution prévue en mai ou juin 2024 des élèves moteurs sur le projet et à organiser le déplacement.

Fait, le

(Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement)

CONTACT : Céline GAUVIN Tél. : 03 80 44 33 55 / Mail : celine.gauvin@bourgognefranche-comte.fr